

PROPOSITION DE CADRAGE DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

La mission de Développement Durable et Responsabilité Sociale et sociétale (DD-RS) est assignée aux universités par le Code de l'éducation et par les lois Grenelle 1 et 2.

Le président de l'URCA a choisi de nommer un Vice-Président délégué au développement durable pour affirmer l'importance qu'il accorde à cette mission. La commission Développement Durable prendra appui, entre autres, sur le canevas de Plan vert et le référentiel Plan vert fourni par la CPU et le MENESR.

1. Rôle et périmètre d'activité

a) Un double positionnement stratégique : les membres font remonter problèmes et propositions autour du développement durable à la commission, pour traitement et transmission à la présidence ; à l'inverse la commission travaille sur les orientations et les propositions en matière de développement durable de la présidence.

b) Un rôle de centre de ressources et de service en matière de développement durable pour la communauté universitaire, ainsi :

- Rôle d'observatoire et de gisement de données : recensement des actions concrètes sur les campus, des formations et recherches en Développement Durable ;
- Rôle d'avis et conseil en matière de Développement Durable ;
- Rôle d'information : production d'une "lettre bimestrielle", rendant compte du Développement Durable à l'URCA (avec le soutien de la direction de la communication).

c) Un rôle d'accompagnement dans les projets immobiliers en matière de développement durable.

d) Sur le plan académique (à partir du recensement des recherches et formations en relation avec le Développement Durable), donner des idées de synergies entre thèmes de travail des différents collègues travaillant sur le Développement Durable pour favoriser leur rencontre autour de la production de projet scientifiques ou d'articles. Aujourd'hui le cloisonnement est trop important.

e) Penser, proposer et supporter des actions concrètes relevant du Développement Durable, à travers la constitution d'un Living Lab.

2. Membres de la commission et organisation

La commission Développement Durable se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président de l'université, elle est composée de 20 membres désignés jusqu'à la fin du mandat du Président en exercice et de membres invités. Elle est présidée par le président de l'université ou le représentant qu'il désigne à cet effet.

La composition et la structure de la commission visent à répondre à un double objectif: faire en sorte que l'ensemble de la communauté universitaire soit représentée (sites, catégories de personnels et étudiants), tout en conservant une taille raisonnable permettant d'agir efficacement.

Il est aussi veillé à éviter une "logique de club" dans laquelle les chercheurs et les disciplines travaillant déjà dans le champ du développement durable seraient surreprésentées au détriment de personnel BIATSS ou d'enseignants-chercheurs de champs plus éloignés. En effet, la mise en place du

développement durable et de la responsabilité sociale et sociétale est l'affaire de tous dans l'université.

Conscient toutefois qu'il serait dommageable de ne pas mobiliser l'ensemble des bonnes volontés des personnes de l'université travaillant déjà sur le thème de la durabilité, la procédure de nomination des membres de la commission prévoit un appel à candidatures, permettant de constituer une liste publique des personnes intéressées à participer qui, si elles ne peuvent toutes siéger dans la commission pourront être sollicitées ponctuellement pour leur expertise.

Désignation des membres de la commission Développement Durable :

Après un appel à candidatures ouvert publié sur le site de l'université, le Vice-Président Développement Durable propose à des enseignants ou enseignants-chercheurs, à des personnels BIATSS et à des étudiants, au sein de la liste des candidats, de participer à la commission en raison de leur intérêt pour le développement durable. Cette proposition est réalisée après information du supérieur hiérarchique pour les personnels BIATSS. La commission fait l'objet d'un vote d'approbation par le conseil d'administration. En cas d'invalidation, une nouvelle proposition est présentée, à partir de la liste publique ci-avant évoquée. À l'issue de leur mandat, les membres de la commission peuvent être renouvelés selon la même procédure.

La commission peut en outre inviter toute personne selon l'ordre du jour de ses réunions.

Composition de la commission Développement Durable :

- 7 personnels enseignants, représentant la diversité des sites de l'URCA, soit : Croix-Rouge, Santé, Moulin de la Housse, IUT RCC et ESI Reims, ESPE, Site de Châlons-en-Champagne, Sites de Champagne Sud (Troyes et Chaumont), Site des Ardennes ;
- 10 personnels BIATSS, selon la même représentativité et celle des services communs ou centraux de l'URCA ;
- 3 étudiants.

Il vous est proposé :

-D'approuver la création de la commission développement durable

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président

Guillaume GELLE